

05/08/2025 14:03



Stephanie Moreau <smo@bienatol.be>

frederique polet <frederique.polet@assesse.be>

À : Stephanie Moreau <smo@bienatol.be>

Cc : helene tripnaux <Helene.Tripnaux@assesse.be>

23 juillet 2025 à 15:36

Bonjour Madame MOREAU,

En effet, nous ne possédons pas de documents relatifs à la construction de cette habitation.

Un permis d'urbanisme a été octroyé en 2009 pour le remplacement des châssis.

Si vous souhaitez diviser votre habitation, vous devez dans un premier temps vous adresser à un géomètre ainsi qu'à un notaire qui nous sollicitera pour un avis.

J'attire votre attention sur le fait que le Schéma de Développement Communal d'Assesse préconise des logements de minimum 60m<sup>2</sup> de superficie habitable, 2 places de stationnement par logement, ainsi qu'un accès extérieur (de préférence).

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

*Frédérique POLET*

*Service Urbanisme*

*Commune d'ASSESE*

*urbanisme@assesse.be*

083 63 68 47

*Esplanade des Citoyens, 4*

Pouvez-vous m'envoyer par mail le ou les permis en votre possession même si je me doute qu'il ne doit pas y avoir grand chose car la maison date des années 1900-1918 ( maison à rénover). J'ai demandé au notaire des vendeurs de vous faire la demande des informations notariales.

De plus, pensez-vous qu'il serait possible de diviser la maison et de faire une vente en 2 lots? Merci.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien à vous,

[Texte des messages précédents masqué]